



Idée de plan de travail CAMPAGNE TPE « phase 2 »

La situation sanitaire nous invite à faire évoluer nos plans de campagne électorale. En effet, les préoccupations des salariés des TPE se focalisent désormais sur la conservation de leur emploi et les moyens pour aller à leur rencontre doivent être adaptés aux contraintes que nous connaissons toutes et tous (couvre-feu, limitation du nombre de personnes dans les salles de réunion, etc...).

Voici quelques propositions d'actions qui tiennent compte de ce contexte. Pour les organisations qui ont déjà un plan de campagne cela peut servir à l'étoffer, pour les autres cela peut permettre de le construire. Evidemment ce ne sont que des idées à retenir, ou non, à adapter selon la réalité de vos territoires et professions.

1. Renforcer et développer l'accueil syndical et juridique dédié aux salariés des TPE (dans les fédé, syndicats, UL, UD ou itinérant)

Pourquoi ?

Les salariés des TPE, comme les autres, sont très préoccupés par leur situation actuelle et leur avenir. Cette campagne ne peut pas être menée comme les précédentes, il nous faut répondre aux problématiques liées à la crise sanitaire et sociale, notamment aux craintes légitimes liées à l'emploi aux conditions de travail, aux rémunérations. Les salariés des TPE vont subir les impacts de la crise, mais sans annonces de plans sociaux ou les consultations des instances représentatives du personnel, puisqu'ils n'en bénéficient pas. Plus que jamais ils auront besoin d'une CGT combative à leurs côtés. Nous proposons la mise en place d'accueils dédiés à l'occasion de la campagne et appelés à perdurer après.

Ressources :

- Tous les militants investis dans l'interpro dont les mandatés dans les Commissions Paritaires Régionales ou les conseillers du salarié qui connaissent bien leurs réalités, mais aussi les conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, etc, sous l'égide des orgs CGT.
- Fiches juridiques (www.cgt-tpe.fr/vos-droits/), appui du pôle confédéral DLAJ (Droit en liberté, etc...), la RPDS, etc.

2. Implication de chaque syndiqué : 1 syndiqué = 3 votes CGT minimum

Pourquoi ?

La proximité fera la différence, nos syndiqués ont tous dans leur entourage des salariés de TPE (boulangier, serveur, coiffeur etc...). L'idée est donc que chacun aille à leur rencontre pour les sensibiliser aux enjeux de ce scrutin et les convaincre de voter CGT.

Ressources :

- Un appel aux militants accompagné d'un document à fournir à des salariés de TPE va être envoyé via la presse syndicale : Ensemble, Vie Nouvelle et Options. Il sera également fourni aux organisations.
- Une interview de Philippe Martinez sur les enjeux de la campagne va être proposée aux organisations en vue d'être publiée sur leurs sites internet, dans leurs publications et journaux respectifs.
- Le site www.cgt-tpe.fr recense dans sa rubrique « outils » des documents, analyses et informations pour faciliter les rencontres, des infographies ont été réalisées sur certains métiers.
- Des films d'animations sur les salariés des TPE peuvent être relayés via les réseaux sociaux de chacun de nos adhérents. L'objectif est de dépasser la seule diffusion dans le réseau militant et de toucher via ces outils des salariés qui ne connaissent pas la CGT.
- La liste des électeurs va être mise à disposition des organisations après le 10 février. Elles auront la possibilité de repérer les électeurs résidant dans l'entourage de nos syndiqué.e, en privilégiant le domicile de celui-ci ou celle-ci en croisant les données avec nos fichiers adhérents.

3. Informer les salariés des TPE sur leurs droits à la formation professionnelle

Pourquoi ?

La crise sanitaire a transformé le travail de nombreux salariés des TPE, notamment avec le développement du numérique (commande à distance, etc...), ce qui a fait naître des besoins nouveaux de formation. Plus généralement, la réforme de la formation professionnelle a bouleversé les dispositifs et les financements. Les salariés les méconnaissent largement et ont du mal à se les approprier. Enfin, le dispositif « transitions collectives », mis en place début 2021 avec l'objectif de sécuriser les parcours des salariés dont l'emploi est menacé, est accessible aux salariés des TPE afin de leur éviter le chômage. Ils auront besoin de la CGT pour gagner la mise en place d'accords de haut niveau dans leur entreprise.

Ressource :

- Guide sur les différents dispositifs de formations professionnel mobilisable : <https://analyses-propositions.cgt.fr/guide-sinformer-se-former-semanciper-0>
- L'Organisation de demi-journées de formation avec la possibilité d'aide des conseiller-es de l'activité confédérale formation professionnelle.

4. Informer les salariés des TPE sur différentes questions en fonction des remontées de terrain

Pourquoi ?

La crise sanitaire fait naître des questionnements spécifiques (activité partielle, cession des entreprises, reprise des entreprises par les salariés...)

Ressources :

- Les conseiller-es confédéraux sont à disposition pour animer des sessions d'information. Des fiches sont disponibles.
- L'organisation de webinaires sur les sujets est possible en fonction des demandes des organisations.
- La journée organisée le 2 mars autour des enjeux liés aux commissions paritaires régionales sera également l'occasion de produire du contenu revendicatif autour des préoccupations des

salariés des TPE sur emploi, formation professionnelles, santé au travail, égalité professionnelle et activités sociales et culturelles – et le rôle que doivent jouer ces instances.

5. Action spécifiques en direction des travailleurs migrants

Pourquoi ?

Il n'y a pas de conditions de nationalité, seul le fait d'avoir eu un contrat de travail en décembre 2019 déclenche la possibilité de voter aux élections TPE. L'activité développée par la CGT en direction des travailleurs migrants a démontré qu'elle était l'organisation syndicale la plus active en matière d'aide à la régularisation par le travail.

Ressources :

- Un matériel spécifique accessible très largement à toutes et tous les travailleurs quelle que soit leur langue, leur niveau de lecture sera disponible dans les orgas CGT fin février.
- Les foyers d'hébergement peuvent être un lieu de rencontre pertinent.

6. Aller à la rencontre des salariés pour discuter de leur besoin, leurs revendications dans cette période.

Pourquoi ?

La proximité fera la différence. Nous devons engager la rencontre et l'écoute pour mieux connaître les attentes, revendications des salariés des TPE et leur proposer les moyens de se mobiliser pour les obtenir.

Ressources :

- Le dispositif « porteurs de parole » pour lequel des formations ont été mises en place dans des régions, la carte interactive des TPE sur les territoires accessible sur le site internet <https://carte.cgt-tpe.fr/>

7. Visibilité de la CGT durant la campagne

Pourquoi ?

La visibilité de la CGT est un élément constitutif de la campagne.

Ressources :

- Collage (des affiches ont été renvoyées sur commande aux organisations), presse (diffusion de spots radio à négocier par les orgas, publications dans la PQR négociée par la confédération...), diffusion d'adresses aux salariés adaptée localement, en prenant appui sur le listing des électeurs et la carte interactive. <https://carte.cgt-tpe.fr/>
- Exemple de courrier à adresser aux maires pour obtenir la mise à disposition de panneaux électoraux.